



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE FAVORABLE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PC03713924U0013	Arrêté 21/10/2024 n° URB/2024/035

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 23/09/2024	
Par :	Jérôme BIARDEAU
Demeurant à :	14 rue des bois cartins 37230 LUYNES
Pour :	Extension par création d'une véranda
Sur un terrain sis à	14 rue des bois cartins
Réf cadastrales :	AV115

référence dossier
N° PC03713924U0013

Sdp créée : 23.86m²

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,

ARRETE

Article 1 : Le permis de construire est ACCORDÉ.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.



Fait à Luynes, le 21/10/2024

Pour le Maire et par délégation
Eric VERHILLE

Adjoint délégué à l'Urbanisme

Information : la Taxe d'Aménagement (TA), la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) pourront être demandées dans le cadre de vos travaux.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :

- sa notification par lettre recommandée avec

accusé de réception envoyée le :

-sa publication sur le site internet de la

Commune le :

